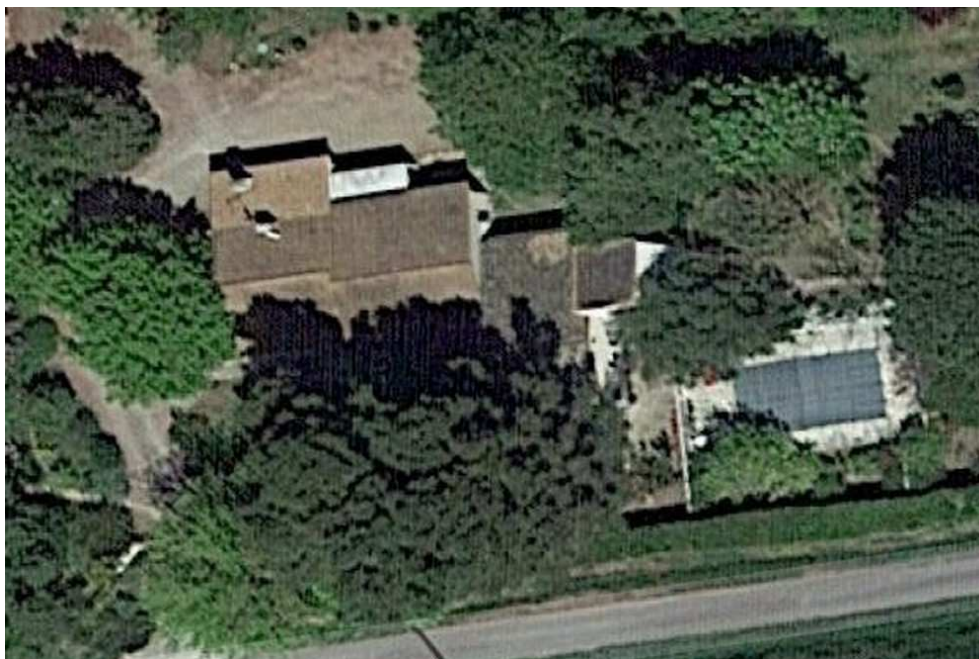


Projet Mr Gleizes Jean - Pierre



Mise en conformité assainissement

MAITRE D'OUVRAGE
Mr GLEIZES Jean - Pierre

L'ESPELIDO

11 400 LAURABUC



MAITRE D'OEUVRE
Ent. Chaurienne de Bâtiment

Z.I. d' En Tourre III

205 Avenue Jean Fourastié
11492 CASTELNAUDARY CEDEX



04/68/23/30/05



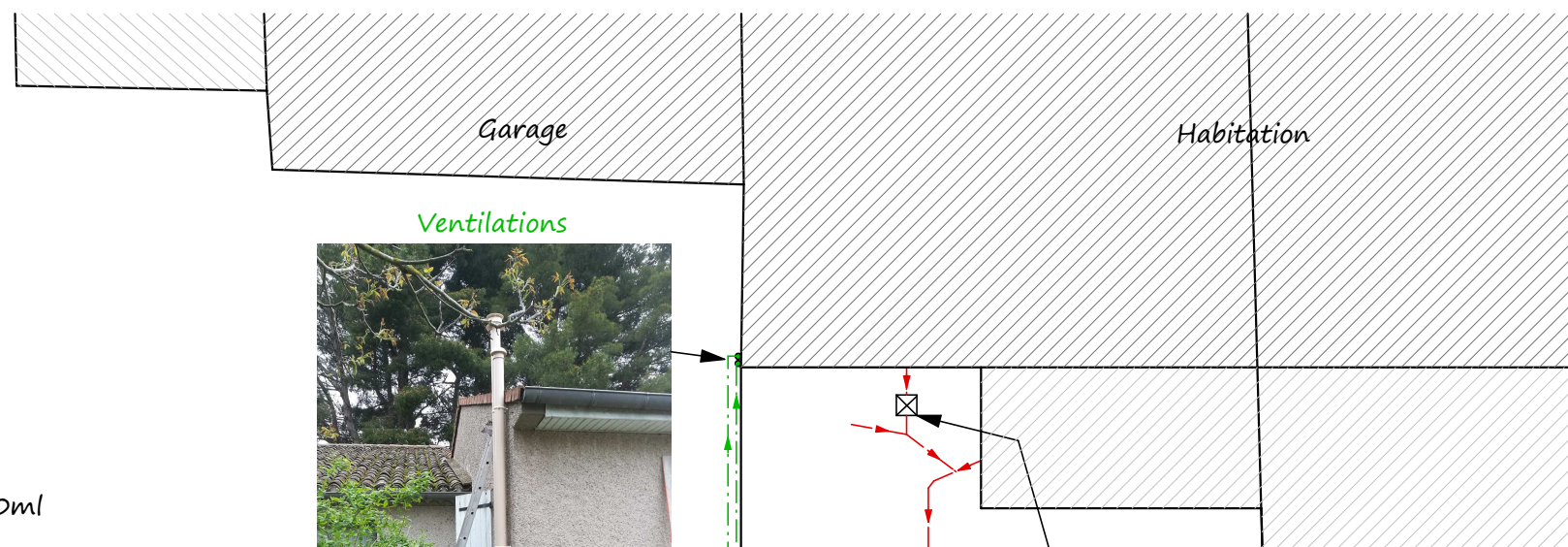
04/68/23/37/44



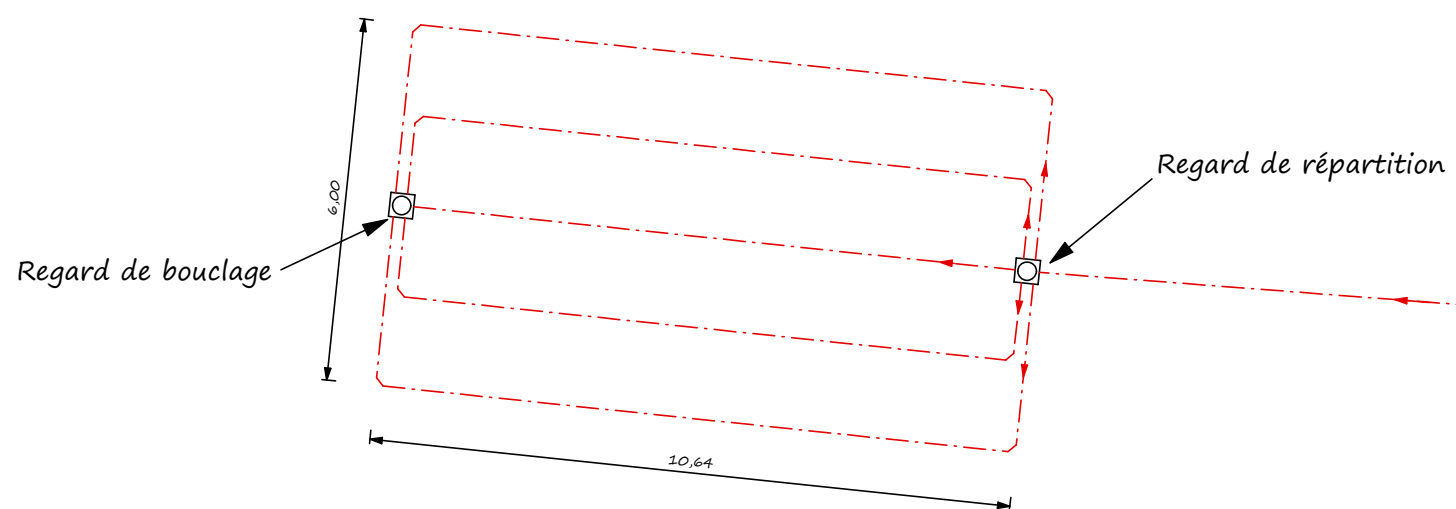
saecb@orange.fr



Tranchée d'épandage à faible profondeur 50ml



Fosse toutes eaux PURFLO 3000I

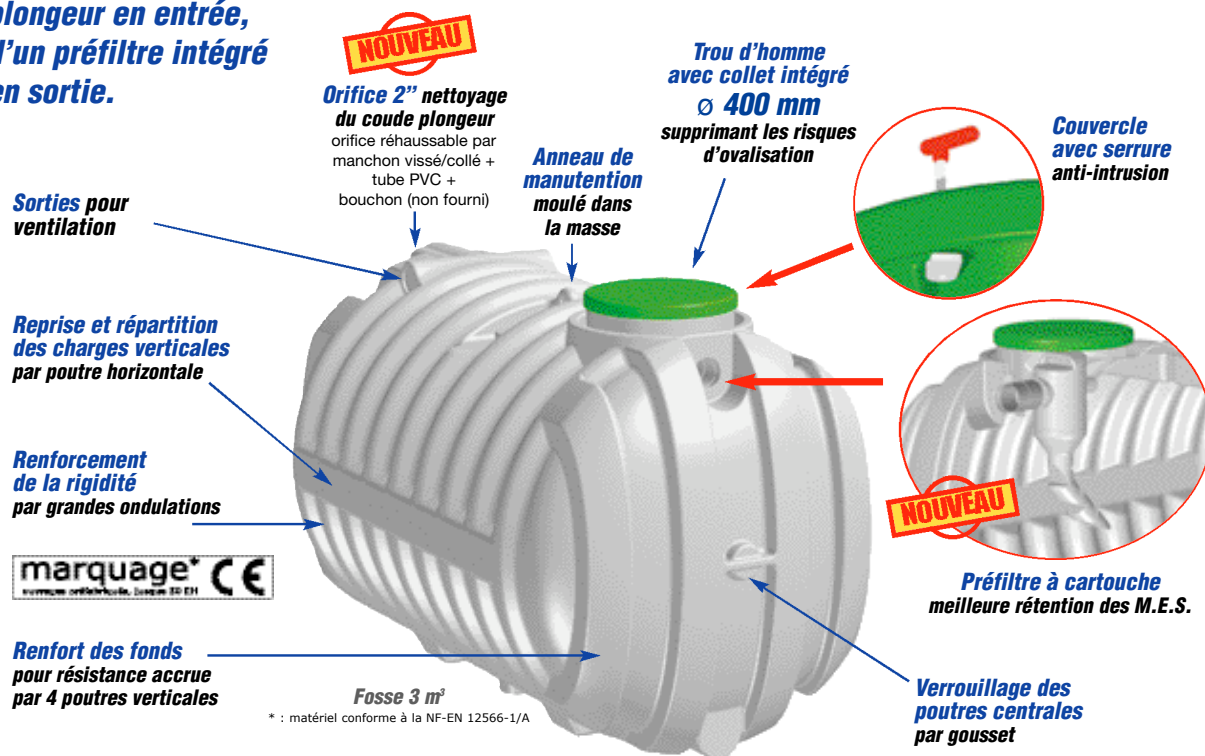


FOSSES PURFLO / MILLENIUM EN POLYÉTHYLÈNE

Assainissement Individuel 3 à 5 m³

Fosse toutes eaux monobloc en polyéthylène haute densité, imputrescible et résistant à l'hydrogène sulfuré. Elle est équipée d'un coude plongeur en entrée, d'un préfiltre intégré en sortie.

**PURFLO MILLENIUM :
FIABILITÉ et DURABILITÉ**
Des innovations techniques
à la hauteur de votre professionnalisme



Modèle	Dimensions (m)			Poids (kg)	Trou d'homme (D 400 mm)	H. fil d'eau Ent/Sort (m)	DN Ent/Sort (mm)
	Long.	Larg.	Haut.				
MILL. 3 réf. APC-842	2,43	1,44	1,49	95	1	1,30 / 1,26	100
MILL. 4 réf. APC-915	2,48	1,65	1,70	130		1,49 / 1,46	
MILL. 5 réf. APC-928	2,47	1,85	1,90	150		1,69 / 1,64	

OPTIONS :

- réhausse trou d'homme
3 à 5 m³ : H150 mm
réf. APC-843
- 2 sangles d'ancrage :
réf. APC-766
(=1 sangle)

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN (extrait de l'annexe C du DTU 64.1_XP-16-603) :

- l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif est un élément prépondérant du bon fonctionnement des installations. En effet, un dispositif de prétraitement insuffisamment entretenu risque de porter préjudice au système épurateur situé en aval.
- les modalités d'entretien des dispositifs de traitement et de prétraitement concernent en particulier les éléments donnés dans le tableau ci-contre. Toute opération de vidange doit être exécutée par une entreprise spécialisée qui fournira, le travail effectué, un bordereau de suivi des déchets, document attestant de l'entretien régulier auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- le tableau ci-contre donne des «valeurs-guide».

produit	objectif de l'entretien	action	périodicité de référence
fosse	éviter le départ de boues vers le traitement	vidange des boues et des flottants, laisser un volume d'environ 5%	50% du volume utile de l'ordre de 4 ans
préfiltre intégré à la fosse	éviter son colmatage	nettoyage	tous les 6 mois

CACHET DU REVENDEUR

APC S.A.S. - B.P. 11 - 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE - FRANCE
TEL. (33) 02 99 58 45 55 - FAX (33) 02 99 58 37 66
e-mail : apc-process@wanadoo.fr / web : www.apc-process.com



CONSIGNES DE POSE FOSSES PURFLO MILLÉNIUM de 3 à 5 m³ en POLYÉTHYLÈNE

REMARQUES PREALABLES

- Avant le remblaiement, s'assurer du bon état général de la fosse et vérifier que les canalisations sont bien raccordées à celle-ci de façon étanche.
- Les abords directs et l'environnement de la fouille se présentent nécessairement sous la forme d'un sol naturel stable non remué (ou stabilisé).
- Il est nécessaire de procéder au remplissage en eau de la fosse au fur et à mesure du remblaiement afin d'équilibrer les contraintes.
- Les accessoires utilisés seront de marque APC / CALONA PURFLO (réhausse, sangles,...) et dans tous les cas, la mise en oeuvre de réhausse béton avec report d'effort (direct ou indirect) sur nos ouvrages est strictement interdite (voir «pose en profondeur»).
- La vidange de l'ouvrage sera dans tous les cas effectuée à niveau constant, et dans tous les cas en dehors des périodes de forte pluviométrie.
- Dans tous les cas, concernant la mise en place de la filière complète d'assainissement individuel (dimensionnement du bac à graisses, ventilation, implantation de l'ouvrage, pente,...) se reporter nécessairement à la réglementation en vigueur (notamment la norme XP P16.603/DTU).
- En terrain sec, la fosse est posée sur un lit de sable bien tassé d'au moins 20 cm d'épaisseur, elle est remblayée au sable (sable pour lit et remblai =

sable grossier ou gravier, d'une granulométrie de 3 à 6 mm). Le remblai se fait par couches successives de 30 cm parfaitement tassées.

- En terrain humide ou difficile, il faut approvisionner une **FOSSE RENFORCÉE**. Outre les dispositions spécifiques (voir schémas ci-dessous), elle est posée sur un lit de sable stabilisé (200 kg de ciment sec / m³ de sable) bien tassé d'au moins 20 cm d'épaisseur. Le remblai est réalisé au sable stabilisé (200 kg de ciment sec / m³ de sable). La fosse ne peut reposer de plus du 1/3 de sa hauteur dans l'eau (nappe) à tout moment de l'année.
- La couverture est à 80% réalisée en sable (terre végétale en complément). Pour un ouvrage standard, son épaisseur ne peut excéder 30 cm. De 30 à 50 cm, approvisionner un ouvrage spécifiquement **RENFORCE** (sur demande) ou suivre les prescriptions pour «pose en profondeur». Pour plus de 50 cm de couverture, suivre les prescriptions pour «pose en profondeur».
- Dans tous les cas, suivre impérativement les notices de pose RECTO/VERSO. Pour plus d'informations, contactez votre revendeur ou/et nous consulter.

CONDITIONS DE POSE EN ZONE HUMIDE (INONDABLE, NAPPES PHREATIQUES,...) ET SOLS DIFFICILES (ARGILEUX,...)

Jamais de réhausse béton

En zone inondable, le radier béton et l'ancrage avec sangles souples sont obligatoires. Raccordement des sangles sur des fers à béton traités anti-corrosion, solidaires du radier.

Il est fortement conseillé de laisser les tampons de visite apparents

30 cm maxi de couverture

Regard de visite en polyéthylène

Ventilation + extraction statique (DN100 min)

Remblaiement en sable stabilisé, dosé à 200 kg de ciment sec/m³ de sable, 30 CM MINI tout autour de la fosse Remblaiement par couches successives fortement tassées

20 cm mini de sable stabilisé, dosé à 200 kg de ciment sec/m³ de sable, sous toute la longueur et la largeur de la fosse : la fosse ne doit reposer sur aucun point dur ou faible.

Terrain naturel Radier béton

30 cm mini

POSES EN PROFONDEUR PASSAGE DE VEHICULES DEPOT DE CHARGES LOURDES

Dalle de répartition des charges autoportantes, placée sans contact direct avec la fosse*.

L'accès aux trappes de visite est facilité par les réhausse Purflo

Réhausse béton avec tampons de visite reposant sur la dalle

Ventilation + extraction statique (DN100 min)

10 cm mini 30 cm maxi

La dalle prendra appui sur un sol naturel stable non-remué (ou stabilisé) de 50 cm de chaque côté de la fouille.

Remblaiement en sable 30 CM MINI tout autour de la fosse Remblaiement par couches successives fortement tassées

50 cm mini

Terrain naturel Sable

30 cm mini

20 cm mini de sable fortement tassé sous toute la longueur et largeur de la fosse : la fosse ne doit reposer sur aucun point dur ou faible.

* L'ensemble des éléments constitutifs de la fosse (trappe de visite, réhausse, colonne de vidange et collecteur éventuels,...) doivent être très nettement désolidarisés de la dalle de répartition et des éventuelles réhausse / béton.



150 AV FOURASTIER ZI TOUR



005763 (004101) - 0001/0001
CL1471 (811552)

11400 CASTELNAUDARY
TEL. 04 68 94 39 55
TELEC 04 68 94 39 56

CHAURIENNE BAT ECB
205 AV JEAN FOURASTIE
11400 CASTELNAUDARY

D.L. N° CLIENT R.T. M.R. CD
353 017972 K 0 8 030

DÉPÔT VENDEUR

FACTURE DU 13/04/2019 19-334465 EX 1 BC EF EUROS

CASTELNAUDARY 148

REFERENCE CATALOGUE	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE BRUT	% REMISE	PRIX UNITAIRE NET	MONTANT HORS TAXE
	BON N. 826092 DU 120419					
43354Z	BOITE REPART.ET BOUCLAGE MILLENIUM	2,00				
41821H	GEOTEXTILE 75X0.70M LE M2	105,00				
38993J	FOSSE TTES EAUX PURFLO PE 3.0M3	1,00				
37209U	EXTRACTEUR STATI.SABLE D100	1,00				
25705Q	CULOTTE SIMPLE 45 FF D100	2,00				
21106R	COUDE 45 MF D100	18,00				
06123F	EPANDRAIN D100 SN4 4M	40,00				
05600M	TUBE PVC NF ME D100 4M	32,00				
05600M	TUBE PVC NF ME D100 4M	40,00				
49119Q	TUBE DESC. D100 SABLE 4M PREMANC.	12,00				
35849R	CHAPEAU VENT.SIMP.D100.AM. CC10SM	1,00				
50177Q	COLLIER BRIDE D100 SABLE COTGTS	10,00				
50296U	COUDE 45 FF D100 SABLE CT44GTS	4,00				
25635P	COUDE 87.30 FF D100	6,00				
00553B	TUBE PVC D100 SN8 4M	8,00				

EN CAS DE PAIEMENT ANTICIPE AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE

TOTAL HT	TVA	TVA	NET A PAYER

VALEUR EN NOTRE L.C.R. AU 30/05/2019

Tous les articles de cette facture ont un taux de tva unique

EXTRAIT DE NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES FIGURANT AU VERSO AINSI QUE L'ENSEMBLE DE NOS BONS DE LIVRAISONS :

1) Nos marchandises bénéficient d'une clause de réserve de propriété ; la propriété des biens vendus ne sera transférée à l'acheteur qu'une fois effectué le paiement intégral du prix .

2) Le non-paiement à l'échéance fixée :

* donnera lieu au versement d'une pénalité calculée sur la base d'un taux de 15 % l'an, ainsi que la perception d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €

* entrainera la déchéance du terme pour l'ensemble de notre créance

* donnera lieu au versement d'une indemnité égale à 10 % du montant des sommes impayées.

SOCIÉTÉ CLIENT DÉPÔT FACTURE
4 017972 K 353 334465

PAPILLON A JOINDRE
AU RÈGLEMENT OU A
TOUTE CORRESPONDANCE
CONCERNANT
CE DOCUMENT

MONTANT

S.A.S. au Capital de 50.524.152,82 €
Siège Social : FRANS BONHOMME - Z.I. n° 1, 3 rue Denis Papin
CS10238 - 37302 JOUE-LES-TOURS CEDEX
TEL. 02 47 35 33 33 - Fax : 02 47 35 33 00
R.C.S. Tours 383 706 397 - SIRET 383 706 397 00049 - APE 4673A
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 27 383 706 397

LES RÈGLEMENTS PAR VIREMENT DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS À
CIC G M E CENTRE OUEST 41004 BLOIS CEDEX
IBAN : FR76 3004 7148 0200 0216 0820 111
BIC : CMCIFRPP

6064

FACTURE N°**5****SBTTP - CASTEL VIDANGES**

SAS au capital de 23 940 €
39 Chemin de l'Eglise
31450 BELBERAUD
Tél. : 05 61 20 34 99
E-mail : sbtpp@orange.fr
SIRET 522 939 208 00010 - APE 4312A

M E C B**205 AV Jean Fourastié****11492 castelmaudary cales**n° TVA intracommunautaire **FR 61 522 939 206**

n° TVA intracommunautaire

le 10 AVRIL 2019

EXACOMPTA

Vidange fosse septique
Travaux effectués à Lomabuc
chez M. Gleizes Jean Pierre
N° 1 espelida
11400 Lomabuc

Payer le 29/05/2019
par CB 0217460

26104**RÈGLEMENT pour le****Conditions d'escompte pour paiement anticipé**

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).